

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3268

23 décembre 2013

SOMMAIRE

1875 Luxembourg S.A.	156864	Gentleways S.à r.l.	156864
AC Invest S.à r.l.	156847	Hamilton Sundstrand International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l.	156819
Acquis Insurance Holding S.à r.l.	156821	Hayworth S.à r.l.	156823
Actech S.A.	156822	Honeo	156822
ADA Fashion S.à.r.l.	156822	IF-Finance	156819
Afil Immo S.A.	156821	Industrial Automation Process Internatio- nal S.à r.l.	156830
A&K S.à r.l.	156820	IQ-markets SA	156863
Angels' Company S.A.	156847	Mare Giallo S.à r.l.	156826
Anthemis Group S.A.	156844	Musashi S.A.	156827
Aricent Holdings Luxembourg	156822	Navella S.A.	156823
(Association des) Ancien(ne)s et Ami(e)s du LTMA, a.s.b.l.	156831	Navilux Management S.à r.l.	156819
Avalon S.A.	156861	Navilux S.A.	156827
Bajo Aragón II S. à r.l.	156855	Nema Investment Company S.à r.l.	156827
Bajo Aragón I S. à r.l.	156853	New NIS Holdings S.à r.l.	156826
Cation Holding	156824	Nobelux Solidarity A.s.b.l.	156823
Central European Realty Corporation S.à r.l.	156824	ridy S.à r.l.	156821
CEREP Valmy S.à r.l.	156863	Sharehood S.A.	156828
Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l.	156824	T-C PEP Holding S.à r.l.	156820
Clear S.A.	156825	T.D.S. Technologies, Development & Sup- port Sàrl	156820
CMI Insurance (Luxembourg) S.A.	156824	The Simpleshow Company S.A.	156819
Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A. ...	156825	Up Consulting S.A.	156861
Covéa Lux	156823	White Star Publishers S.A.	156828
Dakhla SA	156826	WillowTree Fund S.C.A. SICAV-SIF	156829
Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l.	156826	Window Europe S.A.	156818
DMS Investment S.A.	156818	World Fuel Services Finance Company S.à r.l.	156836
Doosan International Luxembourg S.à r.l.	156825	World Strategy Portfolios	156828
Enbridge Finance Luxembourg SA	156857	YUM! International Finance Company S. à r.l.	156829
e-shelter Datacenter Development Hold- ing S.à r.l.	156840	Zap S.A.	156829
Fir ee gudden Zweck Gemeng Péiteng, as- sociation sans but lucratif	156837		

DMS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 163.202.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "DMS INVESTMENT S.A.", mit Sitz zu L-2723 Howald, 88, rue Eugène Welter, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen; genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 163.202, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 26. August 2011, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2564 vom 21. Oktober 2011.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Frau Bianca Kessler, Rechtsanwältin, wohnhaft in St. Ingbert (D).

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Herrn Karl-Theodor Elig, Kaufmann, wohnhaft in Saarbrücken (D).

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Herrn Karl-Theodor Elig, vorbenannt.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A. - Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B. - Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C. - Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill und dementsprechend Änderung von Artikel 1, dritter Satz, der Satzung.

Nach Vortrag dieser Tagesordnung sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Beschluss

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill, und dementsprechend Artikel 1, dritter Satz, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. (Dritter Satz)**. „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher.“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. KESSLER, K.-T. ELIG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 21 novembre 2013. Relation: REM/2013/2028. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 28. November 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013167948/45.

(130203611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Window Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 117.529.

Par la présente je présente ma démission comme administrateur de votre société.

Le 20 novembre 2013.

Joannes J.M. Verheijden.

Référence de publication: 2013168662/9.

(130204803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

IF-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 142.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 29 novembre 2013.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2013167485/11.
(130203718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.610,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.819.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 21 novembre 2013, Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, les 15 parts sociales de catégorie C de la société sont réparties comme suit:

1. Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculé sous le numéro B 168819 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, détient 15 parts sociales de catégorie C, d'une valeur nominale de USD 10.00 chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant de Catégorie B

Référence de publication: 2013167447/20.

(130203969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Navilux Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.878.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 novembre 2013

1- Le siège social de la société est transféré, avec effet au 24 octobre 2013, de son adresse actuelle 2a rue des Capucins, L-1313 Luxembourg au 25 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2- Le changement d'adresse professionnelle du Gérant:

- Monsieur Renaud FLORENT, Gérant, demeurant professionnellement au 25 Route d'Esch L-1470 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013167667/13.

(130204126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

The Simpleshow Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 178.763.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013167856/10.

(130204421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

T.D.S. Technologies, Development & Support Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 41.728.

Cession de parts sociales

En date du 18 mai 2013, la part sociale a été cédée comme suit:

- Madame Franca PUTIGNANO cède 1 part sociale à International Programs Development S.A.

Il résulte que:

- International Programs Development S.A.

R.C.S. Luxembourg B41569

siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

est seule et unique associée de la société TECHNOLOGIES, DEVELOPMENT & SUPPORT SARL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013167852/16.

(130203990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

T-C PEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 883.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.894.

En date du 19 novembre 2013, l'associé unique de la Société, ND Europe S.à r.l, a transféré 4.328 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- SAS PIAL 34, une société par actions simplifiée, constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social à l'adresse suivante: 8-12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris, France et immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, sous le numéro 795 395 706.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

SAS PIAL 34 4.328 parts sociales

ND Europe S.à r.l. 4.505 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

T-C PEP Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013167854/20.

(130203637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

A&K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 39.766.

Résolution de ABERCROMBIE & KENT GROUP OF COMPANIES S.A., associée unique de A&K S.A.R.L. (la «Société») prise le 2 décembre 2013

Il a été résolu de nommer comme nouveau gérant WGT:

Susan GIVENS, née le 4 novembre 1976 au Colorado, U.S.A. et avec adresse professionnelle au 1345 Avenue of the Americas, New York, New York 10105, U.S.A.

avec effet au 2 décembre 2013.

La durée du mandat de Mme. Givens est illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour et au nom de A&K S.A.R.L.

Mandataire

Référence de publication: 2013167997/18.

(130205196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

ridy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 152.996.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 14 octobre 2013 que:

- a) Monsieur Patrick VIEIRA LOUSADA, salarié, demeurant actuellement à 41, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg, cède par la présente trente (30) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Bruno ROMERO BRANCO, salarié, demeurant actuellement à 20, rue J.B. Kremer L-7790 Bissen, et
- b) Monsieur Patrick VIEIRA LOUSADA, salarié, demeurant actuellement à 41, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg, cède par la présente cinq (5) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Nuno José ANTUNES MARTINS DE LIMA, salarié, demeurant actuellement à 2, rue du Travail L-2625 Luxembourg, et
- c) Monsieur Armandino CORREIA ESTEVAM, gérant de société, demeurant actuellement à 84, rue de l'Egalité L-1456 Luxembourg, cède par la présente vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Nuno José ANTUNES MARTINS DE LIMA, salarié, demeurant actuellement à 2, rue du Travail L-2625 Luxembourg, et
- d) Les associés révoquent Monsieur Patrick VIEIRA LOUSADA de sa fonction de gérant administratif.
- e) Les associés nomme Nuno José ANTUNES MARTINS DE LIMA, salarié, demeurant actuellement à 2, rue du Travail L-2625 Luxembourg, gérant administratif pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale extraordinaire étant terminée les nouveaux associés contresignent ce document ensemble avec l'ancien associé fait en (4) exemplaires qui sera enregistré dès que possible.

Patrick VIEIRA LOUSADA.

Référence de publication: 2013167995/24.

(130205270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Acquis Insurance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 149.139.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers, que l'associée
EIGENWEIJS BEHEER B.V.

Titulaire de 1.251 parts sociales de Classe A de la Société, a, à compter du 1 décembre 2013, son siège à l'adresse suivante:

Galerij 26
1181 ZP AMSTELVEEN
PAYS-BAS

Pour ACQUIS INSURANCE HOLDING S.A.R.L.
LG@ vocats
MANDATAIRE

Référence de publication: 2013168016/19.

(130205192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Afil Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 44, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 136.887.

Nous vous notifions par la présente notre démission en qualité de commissaire aux comptes de la société 'AFIL IMMO S.A.' inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 136887, avec effet au 2 décembre 2013.

Bergem, le 2 décembre 2013.
Bureau MODUGNO sàrl

Référence de publication: 2013168020/11.

(130204717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

ADA Fashion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.294.

Il est porté à la connaissance de tous, que suivant la liquidation de la société Getrimex S.A., les parts sociales qu'elle détenait dans la société Ada Fashion ont été assignées à Monsieur Alessandro dell'Acqua, demeurant Via Marcona 80, I-20129 Milano.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013168018/14.

(130204776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Actech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 44A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.192.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange en date du 11 novembre 2013.

Il résulte dudit procès-verbal que la décision de transférer le siège social vers 44A, Route de Luxembourg L-4760 Pétange en date du 1^{er} décembre 2013 a été accepté.

Pétange, le 11 novembre 2013.

*Pour la société**Signature*

Référence de publication: 2013168017/13.

(130205228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

La Société a pris connaissance de la démission de Mr. Miguel Lopez de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2013168014/14.

(130205450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Honeo, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.908.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19-11-2013 à Nivelles-Belgique

L'assemblée prend connaissance de la décision de Monsieur Pascal Traquet de mettre fin à partir de ce jour au mandat d'administrateur qu'il exerçait dans la SA HONEO.

A L'unanimité, l'assemblée accepte sa démission.

D. UWIMBABAZI BAGAMBAKE

Administrateur

Référence de publication: 2013167959/13.

(130203623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Hayworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 149.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2013167958/11.

(130203542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Navella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 novembre 2013.

Patrick SERRES
Notar

Référence de publication: 2013167963/12.

(130203606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Nobelux Solidarity A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg F 7.626.

DISSOLUTION

Extrait

Etant donné que l'asbl NOBELUX SOLIDARITY n'a jamais exercé d'activité depuis sa création en 2008, les membres du conseil d'administration encore présents au Luxembourg, ont décidé la dissolution de l'association à partir du 2 décembre 2013.

Les actifs du compte bancaire de 1000 euros seront versé à la Fondation Sainte IRMINE, créée le 7 novembre 2012.
Luxembourg, le 26 novembre 2013. Christian Descoups / M. Hildenfeldt.

Référence de publication: 2013167964/14.

(130204050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 27 novembre 2013

Point 2 de l'ordre du jour:

Evolution du Conseil d'Administration

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Bernard DURAND de son mandat d'administrateur à effet du 26 novembre 2013.

Le Conseil prend note également que Monsieur Bernard DURAND, demeurant professionnellement au 7, place des cinq martyrs du Lycée Buffon F-75015 Paris, sera le représentant permanent de Covéa, Société de groupe d'assurance mutuelle, au Conseil d'Administration de Covéa Lux, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Richard REY.

Pour la société Covéa Lux
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013168100/17.

(130205305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Chartreuse et Mont Blanc Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.635.

Les statuts coordonnés au 21 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013168090/12.

(130204835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Cation Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.753.

L'assemblée générale extraordinaire a accepté la démission de M. Sébastien WIANDER en tant que gérant de la société, en date du 29 novembre 2013 et nommé en son remplacement, à compter de la même date, M. Laurent HUSS, demeurant à 43 am Duerf, L-8289 Kehlen

Le nouveau gérant est nommé pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 03 décembre 2013.

Pour CATION HOLDING

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013168088/15.

(130205347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Central European Realty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.831.

Les gérants de la Société ont décidé, par résolution écrite du 28 novembre 2013, de transférer le siège social du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013168089/12.

(130204731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

CMI Insurance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, rue Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 67.803.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration de CMI Insurance (Luxembourg) tenu à Luxembourg le 3 Septembre 2013 a pris acte de la démission de Monsieur Steven James Steadward en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration, avec effet au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMI Insurance (Luxembourg)

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2013168121/15.

(130205344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Clear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 21, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 175.242.

—
RECTIFICATIF

Le présent extrait remplace la première version enregistrée et déposée au Registre de Commerce le 02/12/2013 (L130203554)

Extrait

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 novembre 2013 que:

- La démission de M. Felix BRAZ de ses fonctions d'Administrateur, d'Administrateur Délégué et de Président du Conseil d'Administration de la société a été acceptée;

- Le nombre d'Administrateurs ayant été réduit de 4 à 3, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

* Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

* Monsieur Laurent MULLER, docteur en sciences économiques, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Administrateur Délégué; et

* Monsieur Jean-Luc WAGNER, ingénieur-diplômé et aménageur-urbaniste, né à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 1969, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 30, rue Mathias Koener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013168118/27.

(130205278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 100.660.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 octobre 2013 a:

- révoqué le mandat de commissaire de la société à responsabilité limitée FIDUNORD, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 61 Gruuss-Strooss, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 91906;

- nommé en qualité de Réviseur d'entreprises agréé, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 29501, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013168131/17.

(130204971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Doosan International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 146.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168149/10.

(130205522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Deutsche Zinshaus Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 161.577.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. November 2013.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2013168147/14.

(130205005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Dakhla SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 48.771.

EXTRAIT

M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 2 décembre 2013 de son mandat d'administrateur de la société DAKHLA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48 771 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2013168151/15.

(130205263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Mare Giallo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.737.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'Associé Unique de la société MARE GIALLO S.à.r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 28 novembre 2013 la totalité des 1.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Kauz Services JLT, ayant son siège social à Jumeriah Lakes Towers, Dubai, Émirats arabes unis.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013168374/15.

(130205319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

New NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.784.

Les statuts coordonnés rectificatifs du dépôt L130201704 du 27 novembre 2013 suivant l'acte n° 67747 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168422/10.

(130205488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Nema Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 430.650,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 160.516.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 20 septembre 2013, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur José Correia de son mandat de gérant de catégorie B a été acceptée par l'associé unique.
2. La démission de Monsieur Ronald Chamielec de son mandat de gérant de catégorie B a été acceptée par l'associé unique.
3. Monsieur Christophe Gaul, né le 3 Avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 01 octobre 2013 et pour une durée illimitée.
4. Madame Constance Collette, née le 21 Juin 1976 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 1^{er} octobre 2013 et pour une durée illimitée.
5. Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013168420/26.

(130205068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Musashi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.379.

—
L'administrateur unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 28 novembre 2013, de transférer le siège social du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013168416/12.

(130204662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 8 novembre 2013

- 1- Le siège social de la société est transféré, avec effet au 24 octobre 2013, de son adresse actuelle 2a rue des Capucins, L-1313 Luxembourg au 25 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg,
- 2- Le changement d'adresse professionnelle des membres suivants du Conseil d'Administration;
 - Monsieur Renaud FLORENT, Administrateur, Administrateur-Délégué et Président, demeurant professionnellement au 25 Route d'Esch L-1470 Luxembourg
 - Madame Sandrine FLORENT, Administrateur, demeurant professionnellement au 25 Route d'Esch L-1470 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013167668/16.

(130203821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Sharehood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.612.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 novembre 2013.

Résolutions:

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de transférer le siège social de la Société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le mandat des administrateurs de la Société à savoir MM. Antonio Forte et Giorgio Bianchi et Mme Sandrine Durante.

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur et président;
- Monsieur Denis Callonego, employé privé, demeurant professionnellement au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur;
- Madame Audrey Petrini, employée privée, demeurant professionnellement à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui aura lieu en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharehood S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2013164496/25.

(130200374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

White Star Publishers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.922.

Par la présente, j'ai le regret de vous soumettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 59922, et ce, avec effet immédiat

Luxembourg, le 22.11.2013.

Valeria Manfredto.

Référence de publication: 2013166388/10.

(130202914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.891.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 31 octobre 2013 ("l'Assemblée Générale") a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président et Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via L. Zuccoli 19, CH-6900, Lugano, Suisse;
- Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014

L'Assemblée Générale du 31 octobre 2013 ratifie et approuve la nomination du réviseur d'entreprise:

- Ernst&Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, L-2017 - Luxembourg.
- Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Référence de publication: 2013167925/19.

(130204052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

**WillowTree Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.451.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

WILLOWTREE FUND S.C.A., SICAV-SIF a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2518 du 10 octobre 2012.

Il résulte d'un acte sous sein privé en date du 28 octobre 2013 à Luxembourg:

- Que a été prononcé la clôture de la liquidation de la société en commandite par actions, ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 159451 ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1185 du 3 juin 2011.

- Que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur de la Société

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à la Banque de Luxembourg, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Que les sommes et valeurs qui ne pourraient pas être distribuées aux ayant droit à la clôture de liquidation soient déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013167919/25.

(130204185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Zap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013167931/10.

(130204422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

YUM! International Finance Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.282.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 26 novembre 2013 à 14.00 heures entre Yum! Restaurants International Management S.à r.l. et Sunhill Holdings S.à r.l. les 250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Sunhill Holdings S.à r.l. ayant son siège social situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculé sous le numéro B 151213 au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, détient 250,000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2013167928/19.

(130203850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

IAP International S.à r.l., Industrial Automation Process International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerie.
R.C.S. Luxembourg B 113.083.

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Thierry VAN RAVESTYN, employé, né à Namur (Belgique), le 24 septembre 1964, demeurant à B-6840 Neufchâteau, avenue de la Gare, 46,

détenteur de deux cent soixante-quinze (275) parts sociales.

2. - Madame Nathalie LEGRAND, employée, née à Ostende (Belgique), le 30 juillet 1968, demeurant à B-6840 Neufchâteau, avenue de la Gare, 46,

détenrice de deux cent vingt-cinq (225) parts sociales.

3. - La société anonyme de droit belge "ABIMEX", ayant son siège social à B-6670 Gouvy, Beho, 110, numéro d'entreprise 422 338 889.

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Madame Colette FALLON, administrateur de société, demeurant à Gouvy (Belgique),

détenrice de cent cinquante-six (156) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "INDUSTRIAL AUTOMATION PROCESS INTERNATIONAL. S. à r.l." en abrégé «IAP INTERNATIONAL, S.à r.l.» (numéro d'identité 2005 24 40 433), avec siège social à L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.083, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 680 du 4 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1189 du 16 mai 2008,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille huit cent quarante euros (€ 37.840.-) pour le porter de son montant actuel de soixante-douze mille cent soixante euros (€ 72.160.-) à cent dix mille euros (€ 110.000.-) par la création et l'émission de trois cent quarante-quatre (344) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent dix euros (€ 110.-) chacune.

Souscription et Paiement

Monsieur Thierry VAN RAVESTYN et Madame Nathalie LEGRAND, les associés préqualifiés sub 1.- et 2.-, ont déclaré renoncer expressément à souscrire à la susdite augmentation de capital.

La société "ABIMEX", l'associée sub 3.-,

ici représentée par Madame Colette FALLON, comme dit ci-dessus,

déclare souscrire la totalité des trois cent quarante-quatre (344) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent dix euros (€ 110.-) chacune et les libérer entièrement par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de trente-sept mille huit cent quarante euros (€ 37.840.-) détenue sur la prédite société "INDUSTRIAL AUTOMATION PROCESS INTERNATIONAL, S. à r.l.", en abrégé «IAP INTERNATIONAL, S. à r.l.».

Il est certifié au notaire soussigné de l'existence de la prédite créance par un bilan établi en date du 30 juin 2013 et par une attestation des gérants que la susdite créance existe encore à ce jour, lesquels bilan et attestation, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

En conséquence, les parts sociales se répartissent désormais comme suit:

1) Monsieur Thierry VAN RAVESTYN, préqualifié, deux cent soixante-quinze parts sociales	275
2. - Madame Nathalie LEGRAND, préqualifiée, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
3. - La société "ABIMEX", préqualifiée, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Deuxième résolution

En conséquence, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. al. 1^{er}** . Le capital social est fixé à cent dix mille euros (€ 110.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent dix euros (€ 110.-) chacune."

Troisième résolution

Les associés constatent que le siège social de l'associée sub 3.-, à savoir la société «ABIMEX» est désormais fixé à B-6670 Gouvy, Beho, 110.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (€ 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VAN RAVESTYN, LEGRAND, FALLON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 novembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013160515/71.

(130196486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

AALtma, a.s.b.l., (Association des) Ancien(ne)s et Ami(e)s du LTMA, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Pétange,

R.C.S. Luxembourg F 9.755.

—
STATUTS

En date du 15 novembre 2013, entre les soussignés,

1. BABIC Eldina, demeurant à 14, rue Adolphe L-4805 Rodange, employée d'Etat, de nationalité luxembourgeoise,
2. BAMBERG Patrice, demeurant à 11, rue Belair, L-4713 Pétange, fonctionnaire, de nationalité luxembourgeoise,
3. BECKER Romain, demeurant à 11, rue Belair, L-4713 Pétange, employé d'Etat, de nationalité luxembourgeoise,
4. BERDI Valerija, demeurant à 16, rue Prince Henri, L-4929 Hautcharage, institutrice, de nationalité serbe,
5. BETTINGER Paul, demeurant à 92, rue Emmanuel Servais, L-4989 Sanem, fonctionnaire d'Etat, de nationalité luxembourgeoise,
6. BIVER Yves, demeurant à 8, Chemin Vert, L-3673 Kayl, professeur, de nationalité luxembourgeoise,
7. CARVALHO Susi, demeurant à 81, route d'Esch, L-3340 Huncherange, secrétaire, de nationalité luxembourgeoise,
8. DE JESUS Carlos, demeurant à 31, boulevard Pierre Dupong, L-4086 Esch/Alzette, comptable, de nationalité luxembourgeoise,
9. DE JESUS Sandrine, demeurant à 9A route de Luxembourg, L-4833 Rodange, employée privée, de nationalité luxembourgeoise,
10. DHUR Guy, demeurant à 19, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange, professeur, de nationalité luxembourgeoise,
11. DOSTERT Tanja, demeurant à 6, rue du Castel, L-4525 Niedercorn, secrétaire, de nationalité luxembourgeoise,
12. DROUET André, demeurant à 37, rue de la Piscine, L-4772 Pétange, délégué technico-commercial, de nationalité luxembourgeoise,
13. EHLINGER Sanny, demeurant à 24, Grousswiss, femme au foyer, L-4875 Lamadelaine, de nationalité luxembourgeoise,
14. FELLER-MARX Michèle, demeurant à 16, rue du Moulin, L-4882 Lamadelaine, secrétaire, de nationalité luxembourgeoise,
15. FLEISCHHAUER Thierry, demeurant à 3, op Waasserkiirten, L-5713 Aspelt, infirmier graduée, de nationalité luxembourgeoise,
16. FONTES Grace (Graça), demeurant à 10, rue d'Ehnen, L -5430 Lenningen, employée privée, de nationalité luxembourgeoise,
17. FRANTZ Claude, demeurant à 4 an der Gewännchen, L-4521 Soleuvre, fonctionnaire titulaire -CJCE, de nationalité luxembourgeoise,
18. FRITZ Marie-Jo, demeurant à 35, rue des Érables, L-4423 Soleuvre, enseignante, de nationalité luxembourgeoise,
19. GAASCH Danny, demeurant à 49, rue de l'Hôpital, L-4137 Esch-sur-Alzette, professeur, de nationalité luxembourgeoise,
20. GASPARD Laurent, demeurant à 4, rue Pierre Martin, L-4622 Obercorn, comptable RH, de nationalité luxembourgeoise,

21. GLOD Yannick, demeurant à 30, rue de la Chiers, L-4720 Pétange, étudiant, de nationalité luxembourgeoise,
22. GONCALVES Cátia, demeurant à 99, Rue de Luxembourg, L-4761 Pétange, attachée parlementaire, de nationalité luxembourgeoise,
23. HAAS Steve, demeurant à 8, Lotissement «Les Jardins», F-54590 Hussigny Godbrange, France, fonctionnaire, de nationalité luxembourgeoise,
24. HOLLERICH Hubert, demeurant à 19, rue Albert Einstein, L-4445 Belvaux, secrétaire syndical, de nationalité luxembourgeoise,
25. KASS Patrick, demeurant à 57, rue de Grundhof, L-6550 Berdorf, informaticien, de nationalité luxembourgeoise,
26. KOLBACH Danielle, demeurant à 28, rue Principale, L-6990 Rameldange, avocat, de nationalité luxembourgeoise,
27. LATINI Nadine, demeurant à 13, rue des Prés, L-3744 Rumelange, secrétaire, de nationalité luxembourgeoise,
28. LEITE Sesa, demeurant à 3 an den Aessen, L-6120 Junglinster, area sales manager, de nationalité luxembourgeoise,
29. LINSTER Marc, demeurant à 22, rue de Rotterdam, L-4308 Esch/Alzette, responsable de service après-vente, de nationalité luxembourgeoise,
30. MARICATO Patrick, demeurant à 25, rue Adolphe, L-4709 Pétange, étudiant, de nationalité luxembourgeoise,
31. MARTINHO Sandra, demeurant à 19, Klees Bongert, L-5754 Frisange, professeur-candidat, de nationalité luxembourgeoise,
32. MEISCH Claude, demeurant à 71, Avenue de la Liberté, L-4601 Differdange, député-maire, de nationalité luxembourgeoise,
33. MULLER -BEKKER Mireille, demeurant à Burgemeester van der Kroonstraat 10, NL-6431xg Hoensbroek, Pays-Bas, femme au foyer, de nationalité luxembourgeoise,
34. NICKELS Peggy, demeurant à 15, ob der Lou, L-4946 Bascharage, aide-soignante, de nationalité luxembourgeoise,
35. PINTO Marlène, demeurant à 4, rue Pierre Martin, L-4622 Obercorn, employée privée, de nationalité luxembourgeoise,
36. POIRÉ Sandy, demeurant à 20b, rue du Bois, L-4912 Bascharage, employée fonctionnaire, de nationalité luxembourgeoise,
37. REDING Christian, demeurant à 152, bd J. F. Kennedy, L-4930 Bascharage, employée privé, de nationalité luxembourgeoise,
38. ROSSI Sylvain, demeurant à 9, Hongerbuer, L-5714 Aspelt, fonctionnaire d'Etat, de nationalité luxembourgeoise,
39. ROSSO Nathalie, demeurant à 15, rue de la Montagne, L-4879 Lamadelaine, employée privée, de nationalité luxembourgeoise,
40. SCHEER Jeannot, demeurant à 33, rue Pierre Clement, L-4916 Bascharage, professeur e.r., de nationalité luxembourgeoise,
41. SCHERENTZ Carlo, demeurant à 104, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange, agent BCEE, de nationalité luxembourgeoise,
42. SIEBENALLER André, demeurant à 7, a Wokelt, L-8715 Everlange, professeur, de nationalité luxembourgeoise,
43. STEFFEN Claude, demeurant à 162, rue Woiver, L-4687 Differdange, employée privé, de nationalité luxembourgeoise,
44. THEISEN Laurence, demeurant à 3, rue du Lavoir, L-4804 Rodange, chargée d'éducation, de nationalité luxembourgeoise,
45. WALSDORFF Nathalie, demeurant à 107, Burgronn, L-4039 Esch-Alzette, employée privée, de nationalité luxembourgeoise,
46. WEILER Diane, demeurant à 5, rue des Prés, L-4986 Sanem, éducatrice, de nationalité luxembourgeoise,
47. WENNER Roland, demeurant à 4, rue Hoehl, L-8356 Garnich, professeur, de nationalité luxembourgeoise, et
48. WOHL Fränky, demeurant à 107, rue Pierre Dupong, L-4545 Differdange, fonctionnaire communal, de nationalité luxembourgeoise.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, ainsi que par les présents statuts.

I. Dénomination - Siège - Objet

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «(Association des) Ancien(ne)s et Ami(e)s du LTMA, a.s.b.l.» (ci-après l'«Association»), en abrégé «AALtma, a.s.b.l.».

Art. 2. Son siège est établi au Lycée Technique Mathias Adam dans la commune de Pétange.

Art. 3. Dans les présents statuts, le terme Lycée Technique Mathias Adam désigne l'actuel Lycée Technique Mathias Adam ainsi que les établissements l'ayant précédé, à savoir, dans l'ordre chronologique, le Collège d'enseignement moyen de Pétange et ceux qui lui suivront.

Art. 4. L'Association a pour objet de promouvoir et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de favoriser les contacts entre les anciens enseignants et élèves du Lycée Technique Mathias Adam, de maintenir le lien avec le Lycée Technique Mathias Adam, et tout cela en promouvant des activités culturelles, scientifiques, artistiques, pédagogiques, sociales, sportives et autres.

Art. 5. L'Association est neutre du point de vue philosophique, confessionnel et politique.

Art. 6. La durée de l'Association est illimitée. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Membres

Art. 7. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Art. 8. L'Association est composée de membres effectifs et de membres d'honneur admis par le conseil d'administration.

Art. 9. Peuvent acquérir la qualité de membres effectifs,

- toutes les personnes ayant une fois fait partie du personnel (enseignant ou autre) du Lycée Technique Mathias Adam,
- toutes les personnes qui ont été élèves du Lycée Technique Mathias Adam,
- toute personne (encore active) ayant travaillé pendant au moins 10 années consécutives au Lycée Technique Mathias Adam.

Peuvent acquérir la qualité de membres d'honneur ou membres adhérents toutes les personnes physiques et morales qui s'intéressent à l'Association ou qui ont rendu service à l'Association ou au Lycée Technique Mathias Adam. L'obtention de la qualité de membre ou de membre d'honneur est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Les droits et obligations des membres adhérents sont identiques à ceux des membres effectifs. Les membres effectifs et les membres adhérents sont désignés par «membres» dans la suite des présents statuts.

Art. 10. Les membres (effectifs et/ou adhérents) sont libres de se retirer à tout moment de l'Association en adressant leur démission par lettre recommandée au conseil d'administration.

La qualité de membre se perd également

- par le non-paiement de la cotisation endéans trois (3) mois (et en ce cas la qualité se perd automatiquement après écoulement de ce délai de trois (3) mois et son nom sera rayé registre des membres),
- par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés pour des actes portant préjudice grave à l'Association ou à un ou plusieurs de ses membres.

Le conseil d'administration pourra, pour les mêmes raisons, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, et statuant à la majorité des deux tiers de ses voix, prononcer, avec effet immédiat, la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre.

Cette suspension temporaire prendra fin, dès que l'assemblée générale aura eu l'occasion de se prononcer sur l'exclusion éventuelle de ce membre.

L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

III. Cotisations

Art. 11. La cotisation annuelle, payable avant le 31 mars, est fixée par l'assemblée générale annuelle. Elle ne peut dépasser le montant de 20€ (vingt euros), nombre indice 100.

Art. 12. Le conseil d'administration est autorisé à fixer une cotisation réduite pour certains membres.

IV. Conseil d'administration

Art. 13. L'Association est gérée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins et de quinze au plus. Le nombre d'administrateurs sera déterminé par l'assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration sont élus parmi les membres par l'assemblée générale à la majorité simple des votes des membres présents et représentés.

Leur mandat a une durée de deux ans. Les administrateurs pourront être révoqués par l'assemblée générale statuant à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les nouvelles candidatures doivent parvenir par écrit au président du conseil d'administration avant le début de l'assemblée générale.

Art. 14. Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction de manière collégiale. Le mandat des administrateurs sont exercés à titre gratuit.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un ou deux secrétaires, et un trésorier. Toutes les charges sont honorifiques.

Art. 15. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation du but de l'Association, à l'exception de ceux réservés par la loi ou les présents statuts, à l'assemblée générale.

Les affaires courantes et la gestion journalière de l'Association sont réglées par les membres du conseil d'administration tels qu'ils se sont répartis les différents domaines de compétences.

En toute hypothèse l'association est valablement engagée envers des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration. Ces personnes ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association.

Le conseil d'administration représente l'Association à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits judiciaires pour ou contre l'Association sont faits valablement au nom de l'Association seule.

Le conseil d'administration, qui pourra toutefois déléguer à un ou plusieurs membres ou non-membres spécialement désignés à cet effet par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement conformément au mandat qu'ils recevront, une action judiciaire.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit sur convocation chaque fois que l'intérêt de l'Association le réclame ou que le président ou deux de ses membres le jugent nécessaire.

Le conseil d'administration est convoqué soit par courrier ou par courriel par le président, ou en cas d'empêchement du président, par le vice-président et à défaut par le secrétaire. Le président, ou en cas d'empêchement du président, le vice-président et à défaut le secrétaire devront convoquer le conseil si deux membres l'exigent.

La convocation doit contenir l'ordre du jour et devra être adressée aux administrateurs avec l'ordre du jour au moins huit (8) jours avant la date de la réunion du conseil d'administration.

Le conseil pourra délibérer également sur des points qui ne sont pas repris dans l'ordre du jour mais ne pourra prendre des résolutions qu'à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés. Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur, qui ne pourra toutefois pas représenter plus de deux de ses collègues.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Les délibérations du conseil d'administration peuvent également se faire par écrit, notamment par échange de courriel. Une décision écrite, signée par tous les administrateurs, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions du conseil d'administration. Dans ce registre sont inscrits les noms des administrateurs présents et représentés, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises lors de chaque réunion. La signature du secrétaire est contresignée par le président et par chacun des administrateurs qui le demandent, après approbation du compte rendu lors de la prochaine réunion.

Des extraits des procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire.

Le conseil d'administration fixe la date et l'ordre du jour des assemblées générales.

Art. 17. Tout administrateur, qui sans motif reconnu valable par le conseil d'administration aura été absent à trois réunions successives au cours d'un exercice, sera considéré comme démissionnaire.

Art. 18. En cas de décès ou de démission d'un membre du conseil d'administration, il pourra être procédé à son remplacement par décision du conseil d'administration à faire valider, le cas échéant, par l'assemblée générale; le nouveau membre achèvera le mandat de son prédécesseur.

V. Assemblée générale

Art. 19. L'assemblée générale exerce tous les pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts en se conformant aux règles qu'ils prescrivent. Toutes les décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolues au conseil d'administration sont de sa compétence.

Une délibération de l'assemblée générale est requise pour:

- la modification des statuts
- la nomination et révocation des membres et la fixation du nombre d'administrateurs
- décharge à octroyer aux administrateurs
- approbation du budget et des comptes annuels

- dissolution de l'Association
- exclusion d'un membre
- introduction d'une demande en vue de la reconnaissance du statut d'utilité publique.

Une assemblée générale ordinaire se tiendra une fois par an pendant le premier trimestre de l'année civile.

Une assemblée générale extraordinaire se réunit sur la convocation du conseil d'administration qui doit la convoquer dans un délai de trente jours sur la demande écrite, signée par un cinquième des membres, et indiquant les points à mettre à l'ordre du jour.

Art. 20. La date et le lieu d'une assemblée générale sont fixés par le conseil d'administration. Les membres sont convoqués au nom du conseil d'administration au moins dix jours avant la date de l'assemblée générale par courrier ou courriel individuel.

L'ordre du jour est joint à toute convocation.

Toute proposition écrite émanant d'un nombre de membres égal ou supérieur au vingtième de la dernière liste annuelle et parvenant au président au plus tard la veille de l'assemblée générale doit être ajoutée à l'ordre du jour. Elle doit être portée à la connaissance des membres au début de l'assemblée.

Art. 21. Toutes les délibérations et résolutions des assemblées générales sont consignées dans un registre sous forme de rapports signés par le président et le secrétaire de l'assemblée. Ce registre est conservé au siège social de l'Association où il peut être consulté par les membres, sans déplacement du registre.

A tous tiers, les résolutions pourront être communiquées par extraits certifiés conformes par le président ou par deux administrateurs.

Art. 22. L'assemblée générale désigne deux vérificateurs de caisse chargés de lui présenter un rapport sur la gestion financière de l'Association avant l'approbation des comptes.

Art. 23. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à son défaut par le vice-président, ou, à leur défaut, par le plus âgé des administrateurs présents. Le secrétaire du conseil d'administration a la charge de dresser le rapport des délibérations et résolutions de l'assemblée.

Art. 24. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent valablement quelque soit le nombre de membres présents. Seuls les membres ayant réglé leur cotisation durant l'exercice social passé ont droit de vote aux assemblées générales que ce soit en personne ou par mandataire, ce mandataire devant être un autre membre. Aucun membre ne pourra représenter plus de deux autres membres, Des procurations sont à remettre sous forme écrite au conseil d'administration avant l'ouverture de l'assemblée.

Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les statuts. En cas de parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 25. La cotisation des membres est fixée annuellement par l'assemblée générale.

VI. Ressources - Bilan

Art. 26. Les ressources de l'Association se composent notamment

- des cotisations des membres,
- de subsides et de subventions,
- de dons et de legs en sa faveur,
- d'intérêts de fonds.

Cette liste n'est pas limitative.

Art. 27. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 28. Tous les ans, le conseil d'administration est tenu de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire:

- le rapport d'activités
- les comptes annuels de l'exercice écoulé
- ainsi que les prévisions budgétaires de l'exercice à venir.

Quinze (15) jours avant l'assemblée générale, tout membre pourra obtenir gratuitement au siège de l'Association un exemplaire du budget prévisionnel et des comptes annuels.

VII. Dispositions finales

Art. 29. En cas de dissolution de l'Association pour quelque raison que ce soit, les biens de l'Association dissoute seront dévolus à une oeuvre dans un domaine qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'Association a été créée et à désigner par l'assemblée générale

Art. 30. Toute modification aux statuts et dans la composition des organes de l'Association sera publiée conformément à la législation en vigueur.

Art. 31. Toutes les questions non réglées par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Art. 32. Les modifications aux statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle que modifiée

Dispositions transitoires:

Par dérogation de ce qui précède, le premier exercice va du jour de la constitution au 31 décembre 2014.

Fait à Lamadelaine, le 15 novembre 2013 en autant d'exemplaires que de membres-fondateurs exemplaires.

Les signataires de cet acte reconnaissent en avoir reçu un original.

Référence de publication: 2013160523/264.

(130197214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.010.000,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

World Fuel Singapore Holding Company I Pte. Ltd., a company incorporated under the laws of Singapore, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA) of Singapore under number 200101174E, with registered address at 17-03, 238A Thomson Rd., 307684 Singapore,

here represented by Ms Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy established on October 30, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of "World Fuel Services Finance Company S.à r.l." (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 95561, with registered office at Findel Business Center, Complexe B, route de Treves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, dated August 21st, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1032 dated October 6th, 2003, and amended for the last time by a deed of Maître Henri Beck, notary, dated October 13th, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2975 dated December 7th, 2012.

II. The sole shareholder resolves to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from its current address set at Findel Business Center, Complexe B, route de Treves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg to 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 5, paragraph 1, of the Company's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

Art. 5. Registered office. "The registered office is established in the municipality of Luxembourg."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

World Fuel Singapore Holding Company I Pte. Ltd., une société constituée selon le droit de Singapour, ayant son siège social à 17-03, 238A Thomson Rd., 307684 Singapour, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Singapour sous le numéro 200101174E,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «World Fuel Services Finance Company S.à r.l.» (la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95561, ayant son siège social au Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, reçu en date du 21 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1032 daté du 6 octobre 2003, et modifié pour la dernière fois par acte de Maître Henri Beck, notaire, daté du 13 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2975 daté du 7 décembre 2012.

II. L'associée unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle située au Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché du Luxembourg au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

III. L'associée unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Siège social. «Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160483/78.

(130196753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Fir ee gudden Zweck Gemeng Péiteng, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4732 Pétange, 52, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg F 9.751.

—
STATUTS

Entre les soussignés et tous ceux qui seront ultérieurement admis, est constituée une association sans but lucratif. L'association est régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de Fir ee gudden Zweck Gemeng Péiteng, association sans but lucratif. Sa durée est indéterminée. Son siège social se trouve à L-4732 Pétange, rue de l'Eglise 52. Toutefois celui-ci pourra être transféré, par simple décision du conseil d'administration, en tout autre endroit de la commune de Pétange.

Objectifs

Art. 2. L'association s'engage à collecter des fonds afin de soutenir la lutte contre le cancer d'une part et des œuvres de bienfaisance et d'aide humanitaire d'autre part. Pour atteindre ses objectifs elle agit seule, ou en collaboration avec d'autres associations, le cas échéant en partenariat avec l'administration communale de Pétange.

Le but poursuivi par l'association est purement altruiste: abstraction faite d'un fonds financier nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement, tous les bénéfices réalisés seront intégralement destinés aux fins indiqués. La neutralité de l'association est absolue tant sur le plan politique que sur le plan confessionnel.

Art. 3. L'exercice social coïncide avec l'année de calendrier.

Membres, Cotisations, Admissions, Démissions, Exclusions

Art. 4. L'association se compose de:

- membres actifs qui jouissent des droits et avantages prévus par la loi modifiée du 21 avril 1928; ils versent une cotisation annuelle qui ne peut excéder 100 €;
- membres donateurs lesquels, sans prendre part activement au fonctionnement de l'association, apportent une aide financière régulière.

Le nombre des membres actifs est illimité mais ne peut être inférieur à trois.

Peut devenir membre actif toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association. Le conseil d'administration statue sur l'admission sur simple majorité des membres présents. Il n'est pas obligé de faire connaître les motifs d'un rejet éventuel.

Art. 5. La qualité de membre se perd, en cas:

- de démission volontaire à adresser au conseil d'administration;
- de non-paiement de la cotisation annuelle, à l'échéance, plus un délai de deux mois;
- d'exclusion, décidée par le conseil d'administration, comme suite à une infraction grave à rencontre des présents statuts ou de manquement important aux obligations envers l'association. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. Celle-ci décide à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Assemblée générale

Art. 6. Les membres actifs composent l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Pour les votes les membres absents peuvent se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Celui-ci ne pourra représenter qu'un seul membre absent.

L'assemblée générale a pour mission:

- d'apporter des modifications aux statuts;
- d'arrêter des règlements à prendre en exécution des statuts;
- de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration;
- de nommer et de révoquer les vérificateurs des comptes;
- d'approuver les rapports annuels;
- de fixer le montant des cotisations annuelles;
- d'approuver le compte financier de l'exercice écoulé;
- d'approuver le projet de budget pour l'exercice suivant;
- d'arrêter le programme des activités de l'association;
- de discuter les propositions présentées par les membres;
- de décider de l'exclusion des membres;
- de décider de la dissolution.

L'assemblée générale se rassemble au moins une fois par année civile, avant le 31 mars, sur convocation du président du conseil d'administration. La convocation est adressée au moins quinze jours à l'avance par lettre simple ou par courrier électronique à tous les membres de l'association et doit indiquer l'ordre du jour, le lieu, le jour et l'heure de la tenue de l'assemblée. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres actifs, doit être portée à l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit également sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, l'assemblée est valablement constituée, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. Des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal conservé par le secrétaire. Tous les membres et tiers peuvent en prendre connaissance.

L'assemblée générale peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si les deux tiers des membres sont présents. Une modification doit réunir les deux tiers des voix.

A défaut du quorum requis de deux tiers des membres présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membre présents; mais, dans le cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets pour lesquels l'association s'est constituée, les règles à respecter sont les suivantes:

- la seconde assemblée est valablement constituée si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée;
- la décision est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration

Art. 7. L'association est gérée par un conseil d'administration, recruté parmi les membres actifs. Celui-ci est composé de cinq (5) membres ou moins et de onze (11) membres au plus. Il gère les affaires courantes de l'association dans le quotidien. Il représente l'association par rapport aux tiers dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Les membres sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

La durée de leur mandat est de trois (3) ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance de poste un nouveau membre pourra être coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité des voix, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, coordinateur, secrétaire et trésorier.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président ou de deux administrateurs. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 9. Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des voix. En cas de partage de voix celle du président est prépondérante.

Art. 10. À l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

Trésorerie, Budget

Art. 11. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association comprenant la saisie des recettes et des dépenses et l'établissement du décompte annuel. Pour les ordres de paiement une seule signature ou bien celle du trésorier ou bien celle d'un administrateur, désigné à cet effet par le conseil d'administration, est suffisante. Quant à l'encaissement des recettes le trésorier pourra avoir recours à des encaisseurs spéciaux. En cas d'empêchement de courte durée du trésorier, le conseil d'administration pourvoit à son remplacement. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés, chaque année, par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé. Il dresse le budget du prochain exercice.

Les ressources de l'association comprennent les:

- cotisations des membres actifs;
- aides financières des membres donateurs;
- dons, donations;
- subsides et subventions;
- intérêts;
- produits des manifestations;
- réductions et avantages pour commandes et services;
- revenus généralement quelconques.

Dissolution, Liquidation

Art. 12. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 13. En cas de dissolution de l'association l'actif restant sera affecté à une Oeuvre caritative.

Art. 14. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Les présents statuts ont été signés à Pétange, le six novembre deux mil treize.

Suit la liste des membres fondateurs, tous de nationalité luxembourgeoise:

CONZEMIUS-HOLCHER Josette	59, rue Fontaine d'Olière	L-4843 Rodange
pensionnée		
EBERHARD-CLEMENT Nicole	14, rue Terre Noire	L-4842 Rodange
indépendante		
EBERHARD Patrick	14, rue Terre Noire	L-4842 Rodange
employé privé		
HUBERTY-MARCHETTO Marie-Josée	53, rue Fontaine d'Olière	L-4843 Rodange
Employée privée		
MENTZ Camille	16, rue Titelberg	L-4887 Lamadelaine
pensionné		
REMACLE Patrick	40, rue du Lavoir	L-4804 Rodange
fonctionnaire d'Etat		
ROSENFELD Romain	2, rue Nic. Biever	L-4807 Rodange
indépendant		

Signatures.

Référence de publication: 2013160506/143.

(130195715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.667,26.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.785.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of October,

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

DATACENTER DEVELOPMENT, a société d'investissement à capital variable, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Register") under number B 138.526;

here represented by Mrs Lauren HARRIS, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 October 2013; and

PFB DATA CENTRE FUND LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Gategny Esplanade, BGU - GY11WW St Peter Port, registered with the Register of Guernsey under number 47762;

here represented by Mrs Annie ELFASSIN, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11th October 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B 138.785 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 May 2008, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1485, page 71243, dated 16 June 2008. The Articles of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 June 2010, published in the Mémorial number 1854, page 88964, dated 9 September 2010.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of thirty thousand eight hundred eighteen euros and seventy-five euro cents (EUR 30,818.75),

to bring the Company's current share capital from thirty-six thousand eight hundred forty-eight euros and fifty-one euro cents (EUR 36,848.51) up to sixty-seven thousand six hundred sixty-seven euros and twenty-six euro cents (EUR 67,667.26),

through the creation and issue of three million eighty-one thousand eight hundred seventy-five (3,081,875) class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "New Class B Shares"), having the same rights and obligations as those attached to the existing shares, through a contribution in kind, and being issued with a share premium of an aggregate amount of four hundred eighty-two thousand nineteen euros and fifty-nine euro cents (EUR 482,019.59).

Subscription and Payment

Lux e-shelter 1, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register under number B 162.738 ("Lux e-shelter 1")

here represented by Mrs Lauren HARRIS, prenamed, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 11 October 2013

declares to subscribe to the ownership of three million eighty-one thousand eight hundred seventy-five (3,081,875) New Class B Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Such New Class B Shares are fully paid up by way of contribution of receivables to the Company of an aggregate amount of five hundred twelve thousand eight hundred thirty-eight euros and thirty-four euro cents (EUR 512,838.34), which is equal to the value of the New Class B Shares.

The global contribution of five hundred twelve thousand eight hundred thirty-eight euros and thirty-four euro cents (EUR 512,838.34) for the New Class B Shares is allocated as follows: thirty thousand eight hundred eighteen euros and seventy-five euro cents (EUR 30,818.75) is allocated to the share capital of the Company and four hundred eighty-two thousand nineteen euros and fifty-nine euro cents (EUR 482,019.59) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of such conversion and its total value has been given to the notary by a copy of a valuation report which shows that the managers of the Company have valued the conversion at a total amount of five hundred twelve thousand eight hundred thirty-eight euros and thirty-four euro cents (EUR 512,838.34), which is equal to the value of the New Class B Shares.

Upon becoming shareholder of the Company pursuant to the first resolution, Lux e-shelter 1 joins the Shareholders in taking the following resolution:

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the above capital increase, which shall now henceforth be read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at sixty-seven thousand six hundred sixty-seven euros and twenty-six euro cents (EUR 67,667.26) represented by nine hundred fifty-one thousand three hundred eighty-three (951,383) class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "A Shares") and five million eight hundred fifteen thousand three hundred forty-three (5,815,343) class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "B Shares"). The holders of the A Shares are referred to the "A Shareholders", the holders of the B shares are referred to as the "B Shareholders" and A Shareholders and B Shareholders are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Shareholders decide to amend articles 6.3.3, 6.3.4 and 6.6 of the Articles as follows:

" **6.3.3.** the aggregate subscription price of the Shares and/or the nominal value of any other securities to be subscribed pursuant to the Call Notice and the amount of the loans that each Shareholder is being called upon to advance and these shall be such that upon completion of the relevant Investment Contribution, the principles set out in the Shareholders Agreement are complied with,"

" **6.3.4.** the number of Shares to be subscribed pursuant to the Call Notice, which shall be a number equal to the aggregate amount of the Capital Call divided by the Notional Fair Value NAV V Per Share along with the subscription price for each Share (the "Call Price") the subject of the Capital Call, which shall be an amount equal to the aggregate subscription price of the Shares divided by the number of Shares to be subscribed pursuant to the Call Notice; and"

" **6.6.** Notional Fair Value NAV Per Share shall be the number derived by dividing the net asset value of the Group by the number of Shares in issue immediately prior to the Capital Call. The net asset value of the Group shall be derived from a net asset valuation of the Group, such valuation to have been undertaken as at a date not more than 30 calendar days before the date of the Call Notice, using the following principles:"

As a consequence of such amendment to article 6.6, the Shareholders further decide to amend all references in the Articles to the "Fair Value NAV" to refer instead to the "Notional Fair Value NAV Per Share".

Fourth resolution

The Shareholders decide to amend article 6.7.1 of the Articles in order that it begins with the phrase: "save for if other more specific valuation procedures are provided for in the Shareholders Agreement".

Declaration and Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred (2200) euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre,

Par-devant le soussigné, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

ONT COMPARU

DATACENTER DEVELOPMENT, une société d'investissement à capital variable, établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 138.526;

ici représenté par Mme Lauren HARRIS, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 octobre 2013; et

PFB DATA CENTRE FUND LIMITED, une limited company établie et existant sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Regency Court, Gategny Esplanade, BGU - GY11WW St Peter Port, immatriculée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro B 47762;

ici représenté par Mme Annie ELFASSIN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 octobre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles aux autorités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 138.785 (la "Société"), constituée par un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence alors à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mai 2008 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 1485, page 71243, en date du 16 juin 2008. Les Statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 juin 2010, publié au Mémorial le 9 septembre 2010, numéro 1854, page 88964.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente mille huit cent dix-huit euros et soixante-quinze centime d'euros (EUR 30.818,75),

afin d'élever le capital social actuel de la Société de trente-six mille huit cent quarante-huit euros et cinquante-et-un centimes d'euros (EUR 36.848,51) à soixante-sept mille six cent soixante-sept euros et vingt-six centimes d'euros (EUR 67.667,26),

par la création et l'émission de trois millions quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze (3.081.875) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société,

par voie d'apport en nature et étant émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre cent quatre-vingt-deux mille dix neuf euros et cinquante-neuf centimes d'euros (EUR 482.019,59).

Souscription et Paiement

Lux e-shelter 1, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 162.738 ("Lux e-shelter 1")

ici représenté par Mme Lauren HARRIS, prénommé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 octobre 2013

décide souscrire à la propriété de trois millions quatre-vingt-un mille huit cent soixante-quinze (3.081.875) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B sont payées par un apport de créances à la Société d'un montant total de cinq cent douze mille huit cent trente-huit euros et trente-quatre centimes d'euros (EUR 512.838,34), qui est égal à la valeur des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B.

La contribution globale de cinq cent douze mille huit cent trente-huit euros et trente-quatre centimes d'euros (EUR 512.838,34) pour les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B est allouée comme suit: trente mille huit cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes d'euros (EUR 30.818,75) sont alloués au capital social de la Société et quatre cent quatre-vingt-deux mille dix-neuf euros et cinquante-neuf centimes d'euros (EUR 482.019,59) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de cette conversion et sa valeur totale ont été données au notaire sous la forme d'une copie d'un rapport d'évaluation lequel indique que les gérants de la Société ont évalué la conversion de la créance à un montant de cinq cent douze mille huit cent trente-huit euros et trente-quatre centimes d'euros (EUR 512.838,34), ce qui est égal à la valeur des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B.

Suite à sa nouvelle qualité d'associé de la Société au titre de la première résolution, Lux e-shelter 1 rejoint les Associés afin de prendre la résolution suivante:

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-sept mille six cent soixante-sept euros et vingt-six centimes d'euros (EUR 67.667,26) représenté par neuf cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-trois (951.383) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales A") et cinq millions huit cent quinze mille trois cent quarante-trois (5.815.343) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales B"). Les détenteurs de Parts Sociales A sont définis ci-après en tant qu'"Associés A", les détenteurs de Parts Sociales B sont définis ci-après en tant qu'"Associés B", et les Associés A et les Associés B sont définis ci-après en tant qu'"Associés"

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 6.3.3, 6.3.4 et 6.6 des Statuts comme suit:

" **6.3.3.** le prix total de souscription des Parts Sociales et/ou la valeur nominale des autres titres à souscrire conformément à l'Avis de Tirage et le montant des prêts à avancer par chaque Associé sera tel que, dès exécution d'un tel Investissement, les principes exposés dans le Pacte d'Actionnaires seront observés."

" **6.3.4.** le nombre de Parts Sociales à souscrire conformément à l'Avis de Tirage, qui sera un nombre égal au montant total de l'Appel de Capitaux divisé par la Juste Valeur Notionnelle VNI Par Part Sociale avec le prix de souscription pour chaque Part Sociale (le "Prix de Souscription") l'objet de l'Appel de Capitaux, qui sera un montant égal au prix total de souscription des Parts Sociales divisé par le nombre de Parts Sociales à souscrire conformément à l'Avis de Tirage; et"

" **6.6.** la Juste Valeur Notionnelle VNI Par Part Sociale sera le nombre résultant de la division de la valeur de l'actif net du Groupe par le nombre de Parts Sociales émises immédiatement avant l'Appel de Capitaux. La valeur de l'actif net du Groupe sera calculée sur base d'une évaluation de l'actif net du Groupe, une telle évaluation ayant été entreprise au plus tard 30 jours calendaires avant la date de l'Avis de Tirage, utilisant les principes suivants:"

En conséquence de la modification portée à l'article 6.6, les Associés décident de modifier toutes les références dans les Statuts à la "Juste Valeur VNI Par Part" pour se référer plutôt à la "Juste Valeur Notionnelle VNI Par Part Sociale".

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.7.1 des Statuts de sorte qu'il débute avec la phrase: "Sauf dans le cas où d'autres procédures d'évaluation plus spécifiques sont prévues dans le Pacte d'Actionnaires".

Déclaration et Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille deux cents (2200) euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Harris, A. Elfassin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2013. LAC/2013/48333. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160524/210.

(130196895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.982.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy holder of the board of directors of "Anthemis Group S.A.", a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155982 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2488, dated November 17, 2010, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numbers 1164, dated May 16, 2013,

by virtue of one (1) power of attorney granted by virtue of resolutions of the board of directors of the Company taken on July 23, 2013.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the board of directors of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of directors of the Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred twenty-seven thousand seventy-three Euro (EUR 227.073,00) represented by:

- one million eight hundred seventy-three thousand two hundred thirty (1.873.230) class A preferred shares;
- two thousand five hundred (2.500) class C ordinary shares; and
- three hundred ninety-five thousand (395.000) class F ordinary shares.

II. That pursuant to article 6.6 of the Company's articles of association, the authorised share capital is set at one million eight hundred thirty-one thousand eight hundred forty-seven Euro and eighty Euro cents (1.831.847,80) represented by:

- six million eight hundred eighty-five thousand five hundred ten (6.885.510) class A preferred shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the Class A Preferred Shares);
- nine million seven hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-eight (9.752.968) class C ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each; and
- one million six hundred eighty thousand (1.680.000) class F ordinary shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each.

III. That the board of directors of the Company, in its resolutions taken on July 23, 2013 and in accordance with the authority conferred on it by the terms of article 6.8 of the Company's articles of incorporation, has increased the share capital of the Company in the aggregate amount of five thousand five hundred sixty-four Euro and twenty Euro Cents (EUR 5.564,20) to raise its subscribed capital from its present amount of two hundred twenty-seven thousand seventy-three Euro (EUR 227.073,00) to the amount of two hundred thirty-two thousand six hundred thirty-seven Euro and

twenty Euro Cents (EUR 232.637,20), by the creation and issuance of fifty-five thousand six hundred forty-two (55.642) new Class A Preferred Shares, with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0,10) each (the New Class A Preferred Shares), subscribed and fully paid up by contribution in kind consisting in the conversion of convertible loan notes, the details of the subscriptions and payments resulting from the aforementioned resolutions of the board of directors of July 23, 2013, together with a share premium in the aggregate amount of five hundred eighty-two thousand sixty-five Euro and ninety-four Euro Cents (EUR 582.065,94), which shall remain attached to the New Class A Preferred Shares issued.

IV. The total value of the assets contributed in kind, as detailed in the resolutions of the board of directors and the independent auditor's report, is declared by the independent auditor to be in the aggregate amount of five hundred eighty-seven thousand six hundred thirty Euro and fourteen Euro Cents (EUR 587.630,14), which valuation has been accepted by the Company.

The conclusion of the independent auditor's report, a copy of which shall remain attached hereto for registration purposes, is worded as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Loan Notes to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued, plus share premium".

V. That following the realization of this increase of share capital within the limits of the authorised share capital, articles 6.1 and 6.6 of the articles of association of the Company have therefore been modified and shall henceforth read as follows:

"Subscribed share capital

6.1. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred thirty-two thousand six hundred thirty-seven Euro and twenty Euro Cents (EUR 232.637,20) represented by:

6.1.1 one million nine hundred twenty-eight thousand eight hundred seventy-two (1.928.872) Class A Preferred Shares;

6.1.2 two thousand five hundred (2.500) Class C Ordinary shares; and

6.1.3 three hundred ninety-five thousand (395.000) Class F Ordinary Shares."

"Authorised share capital

6.6. The authorised share capital, in addition to the subscribed share capital, is set at one million eight hundred twenty-six thousand two hundred eighty-three Euro and sixty Euro cents (EUR 1.826.283,60) represented by:

6.6.1 six million eight hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-eight (6.829.868) Class A Preferred Shares;

6.6.2 nine million seven hundred fifty-two thousand nine hundred sixty-eight (9.752.968) Class C Ordinary Shares; and

6.6.3 one million six hundred eighty thousand (1.680.000) Class F Ordinary Shares."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Attestation

The notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «Anthemis Group S.A.», une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155982 (la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2488 du 17 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 18 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1164 du 16 mai 2013,

en vertu d'une (1) procuration conférée par des résolutions du conseil d'administration de la Société prises le 23 juillet 2013.

Une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du conseil d'administration de la Société et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le conseil d'administration de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent vingt-sept mille soixante-treize Euro (EUR 227.073,00) représenté par:

- un million huit cent soixante-treize mille deux cent trente (1.873.230) actions préférentielles de classe A;
- deux mille cinq cents (2.500) actions ordinaires de classe C; et
- trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) actions ordinaires de classe F.

II. Qu'aux termes de l'article 6.6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à un million huit cent trente-et-un mille huit cent quarante-sept Euro et quatre-vingt centimes d'Euro (EUR 1.831.847,80), représenté par:

- six millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix (6.885.510) actions préférentielles de classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Actions Préférentielles de Classe A);
- neuf millions sept cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-huit (9.752.968) actions ordinaires de classe C avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune; et
- un million six cent quatre-vingt mille (1.680.000) actions ordinaires de classe F avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

III. Que le conseil d'administration de la Société, dans ses résolutions prises le 23 juillet 2013 et conformément au pouvoir lui ayant été conféré aux termes de l'article 6.8 des statuts de la Société, a augmenté le capital social de la Société d'un montant total de cinq mille cinq cent soixante-quatre Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 5.564,20), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent vingt-sept mille soixante-treize Euro (EUR 227.073,00) à deux cent trente-deux mille six cent trente-sept Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 232.637,20), par la création et l'émission de cinquante-cinq mille six cent quarante-deux (55.642) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune (les Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A), souscrites et intégralement libérées par apport en nature consistant en la conversion d'emprunts obligataires convertibles, les détails des souscriptions et paiements résultant des résolutions du conseil d'administration du 23 juillet 2013, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-deux mille soixante-cinq Euro et quatre-vingt-quatorze centimes d'Euro (EUR 582.065,94), qui restera attachée aux Nouvelles Actions Préférentielles de Classe A émises.

IV. La valeur totale des biens apportés en nature, comme détaillé dans les résolutions du conseil d'administration et dans le rapport du réviseur d'entreprises, est déclarée par le réviseur d'entreprises être d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent trente Euro et quatorze centimes d'Euro (EUR 587.630,14), valeur qui a été acceptée par la Société.

La conclusion du rapport du réviseur d'entreprises, dont une copie restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, est libellée comme suit:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des Emprunts Obligataires devant être apportés ne correspond pas au moins à la valeur du capital émis, plus la prime d'émission.»

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, les articles 6.1 et 6.6 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

«Capital social souscrit

6.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent trente-deux mille six cent trente-sept Euro et vingt centimes d'Euro (EUR 232.637,20) représenté par:

- 6.1.1 un million neuf cent vingt-huit mille huit cent soixante-douze (1.928.872) Actions Préférentielles de Classe A;
- 6.1.2 deux mille cinq cents (2.500) Actions Ordinaires de Classe C; et
- 6.1.3 trois cent quatre-vingt-quinze mille (395.000) Actions Ordinaires de Classe F».

«Capital autorisé

6.6. Le capital social autorisé, en plus du capital souscrit, est fixé à un million huit cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-trois Euro et soixante centimes d'Euro (EUR 1.826.283,60), représenté par:

- 6.6.1 six millions huit cent vingt-neuf mille huit cent soixante-huit (6.829.868) Actions Préférentielles de Classe A;

6.6.2 neuf-millions sept cent cinquante-deux mille neuf-cent soixante-huit (9.752.968) Actions Ordinaires de classe C;
et

6.6.3 un million six cent quatre-vingt mille (1.680.000) Actions Ordinaires de Classe F.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13850.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013160568/174.

(130197300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

**AC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Angels' Company S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.557.

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ARCHANGE'S REPUBLIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11 Avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171479, constituée par acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 octobre 2012 sous le numéro 2548,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles. Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination ANGELS' COMPANY S.A., ayant son siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171557.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

III. L'actionnaire unique décide de révoquer les administrateurs actuels de la Société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat:

- Monsieur Claude SCHMITZ, administrateur, Président du conseil d'administration, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Gerdy ROOSE, administrateur, né le 14 février 1966 à Welvelgem, demeurant au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, administrateur, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

IV. L'actionnaire unique décide de révoquer AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65469, en tant que commissaire aux comptes de la Société et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

V. L'actionnaire unique de convertir le capital de trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune en capital de trente et un mille Euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

VI. L'actionnaire unique décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée.

VII. L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «AC INVEST S.à r.l.».

VIII. L'actionnaire unique décide de nommer, ARCHANGE'S REPUBLIC S.A. précitée, qui sera renommée «AR COMPANY S.à r.l.», en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

IX. L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 12.250.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à douze millions deux cent quatre vingt un mille Euros (EUR 12.281.000) par la création de douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Apparaissent ensuite Monsieur Philippe Roger AVANZI, né le 01 mars 1952 à Grenoble, France, demeurant au 1055 Grand Boulevard de Super Cannes, 06220 VALLAURIS, France, Monsieur César AVANZI né le 21 octobre 1978 à Echirolles, France, demeurant au 1026, Chemin de la Constance, 06600 Antibes, France et Mademoiselle Margaux AVANZI, née le 23 juin 1985 à SAINT MARTIN D'HERES, France, demeurant au 28, boulevard Maiesherbes, 75008 Paris, France,

ici représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de 3 procurations sous seing privé, ci-annexées.

Les souscripteurs déclarent souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement en valeur nominale de douze millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 12.250.000) par apport en nature à la Société, de toutes les parts sociales de la société ATELIER ARCHANGE, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois françaises, ayant son siège social au 975 Grand Boulevard de Super Cannes, 06220 VALLAURIS - France, enregistrée au Registre du commerce et des Sociétés d'Antibes sous le numéro 409 408 614, pour un montant de douze millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 12.250.000) comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts d'ATELIER ARCHANGE apportées	Valeur des parts d'ATELIER ARCHANGE apportées (EUR)	Nombre de parts de parts souscrites et payées dans la Société
Philippe AVANZI	211.928	12.246.994	12.246.994
César AVANZI	26	1.503	1.503
Margaux AVANZI	26	1.503	1.503
TOTAL	211.980	12.250.000	12.250.000

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une déclaration d'apport de chacun des souscripteurs précités, certifiant qu'ils sont propriétaires sans restriction de la totalité des parts sociales apportées;
- une déclaration des administrateurs de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Les souscripteurs précités, par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont seuls propriétaires sans restriction des parts sociales apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des parts sociales, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

X. L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "ACINVESTS.à r.l. " (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la

loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à douze millions deux cent quatre vingt un mille Euros (EUR 12.281.000) représenté par douze millions deux cent quatre vingt un mille (12.281.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1 Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Sur proposition du Conseil, les associés peuvent décider à tout moment de distribuer des dividendes intérimaires aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français.

FAIT ET PASSÉ, à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes. Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013160565/316.

(130196874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Bajo Aragón I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.275.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.307.

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Magnum Capital L.P., a Scottish limited partnership registered in the United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 under number SL5828 in Scotland, with address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, acting through its general partner Magnum Capital Management GP Limited, a Cayman Islands private limited liability company,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Bajo Aragón I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.307 and having a share capital of thirteen million two hundred seventy-five thousand Euro (EUR 13,275,000) (the Company).

The Company was incorporated on 1 February 2008, pursuant to a deed drawn up by Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the *Mémorial*) under number 964, on 18 April 2008. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 6 February 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial* under number 1341, on 31 May 2008.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates from 1 January 2013 until the date of the present meeting.

Second resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company:

I.L.L. Services Sarl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Lu-

xembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.141 and having a share capital of EUR 12,500.

The aforesaid liquidator has as mission to realize the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 et seq. of the Law, without a specific authorization of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour d'octobre.

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Magnum Capital L.P., un limited partnership écossais immatriculée au United Kingdom Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro SL5828 en Ecosse, dont l'adresse est située au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Magnum Capital Management GP Limited, une société à responsabilité limitée des Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Bajo Aragon I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.307 (la Société).

La Société a été constituée le 1^{er} février 2008, suivant un acte dressé par Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 964, le 18 avril 2008. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 6 février 2008 suivant un acte dressé par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 1341, le 31 mai 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital social de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'octroyer pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée dans le temps (la Loi), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire et commencer la procédure de liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur de la Société:

I.L.L. Services Sarl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-

bourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141 et disposant d'un capital social de EUR 12.500.

Le liquidateur précité a la mission de réaliser l'ensemble des actifs et passifs de la Société. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs qu'il jugera utile, à un ou plusieurs mandataires. La signature du liquidateur pourra engager et sans limitation, la Société en liquidation. Le liquidateur a le pouvoir de réaliser et exécuter, sans l'autorisation expresse de l'assemblée générale de(s) associé(s), toutes les opérations prévues à l'article 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou accompli les dispositions nécessaires pour le paiement des dettes.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelconque forme qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais et français, et en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Le présent acte, notarié a été passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13791. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013160599/117.

(130197303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Bajo Aragón II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.275.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.308.

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bajo Aragon I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.307 and having a share capital of EUR 13,275,000,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Bajo Aragón II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.308 and having a share capital of thirteen million two hundred seventy-five thousand Euro (EUR 13,275,000) (the Company).

The Company was incorporated on 1 February 2008, pursuant to a deed drawn up by Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 972, on 19 April 2008. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 6 February 2008 pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 1320, on 29 May 2008;

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

156856

First resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates from 1 January 2013 until the date of the present meeting.

Second resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company:

I.L.L. Services Sarl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.141 and having a share capital of EUR 12,500.

The aforesaid liquidator has as mission to realize the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 et seq. of the Law, without a specific authorization of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour d'octobre.

Par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bajo Aragon I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.307 et disposant d'un capital social de EUR 13.275.000,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Bajo Aragon II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.308 et disposant d'un capital social de treize millions deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 13.275.000) (la Société).

La Société a été constituée le 1^{er} février 2008, suivant un acte dressé par Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 972, le 19 avril 2008. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 6 février 2008 suivant un acte dressé par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial sous le numéro 1320, le 29 mai 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital social de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'octroyer pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée dans le temps (la Loi), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire et commencer la procédure de liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur de la Société:

I.L.L. Services Sarl, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.141 et disposant d'un capital social de EUR 12.500.

Le liquidateur précité a la mission de réaliser l'ensemble des actifs et passifs de la Société. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs qu'il jugera utile, à un ou plusieurs mandataires. La signature du liquidateur pourra engager et sans limitation, la Société en liquidation. Le liquidateur a le pouvoir de réaliser et exécuter, sans l'autorisation expresse de l'assemblée générale de(s) associé(s), toutes les opérations prévues à l'article 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou accompli les dispositions nécessaires pour le paiement des dettes.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelconque forme qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais et français, et en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Le présent acte, notarié a été passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13785. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013160600/119.

(130197302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Enbridge Finance Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.754.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteen day of October.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of Enbridge Finance Luxembourg SA, a Luxembourg public company limited by shares ("société anonyme"), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.754 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette..

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. Enbridge Inc., a company continued and existing under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, and registered with Industry Canada under number 2276020, is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

II. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

III. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that (i) 2,220,500 (two million two hundred twenty thousand five hundred) ordinary shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each and (ii) 955,054 (nine hundred fifty-five thousand fifty-four) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 290,563.- (two hundred ninety thousand five hundred sixty-three United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 3,175,554.- (three million one hundred seventy-five thousand five hundred fifty-four United States Dollars) to USD 3,466,117.- (three million four hundred sixty-six thousand one hundred seventeen United States Dollars) by the issuance of 290,563 (two hundred ninety thousand five hundred sixty-three) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 446,709,437.- (four hundred forty-six million seven hundred nine thousand four hundred thirty-seven United States Dollars) to be credited to the preferred share premium account of the Company, out of which an amount of USD 290,563.- (two hundred ninety thousand five hundred sixty-three United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new mandatory redeemable preferred shares by way of a contribution in cash;

4. Amendment of first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company;

5. Approval of the allocation of an amount of USD 29,057.- (twenty-nine thousand fifty-seven United States Dollars) to be taken out of the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declares the following:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 290,563.- (two hundred ninety thousand five hundred sixty-three United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 3,175,554.- (three million one hundred seventy five thousand five hundred fifty-four United States Dollars) to USD 3,466,117.- (three million four hundred sixty-six thousand one hundred seventeen United States Dollars) by the issuance of 290,563 (two hundred ninety thousand five hundred sixty-three) new mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New MRPS"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 446,709,437.- (four hundred forty-six million seven hundred nine thousand four hundred thirty-seven United States Dollars) to be allocated to the preferred shares premium account of the Company (the "Preferred Share Premium"), out of which an amount of USD 290,563.- (two hundred ninety thousand five hundred sixty-three United States Dollars) shall be allocated to the special reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash made by the Sole Shareholder amounting to USD 447,000,000.- (four hundred forty-seven million United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New MRPS and the Preferred Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New MRPS.

The New MRPS and the Preferred Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given.

Fourth resolution:

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to be read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed share capital shall be USD 3,466,117 (three million four hundred sixty-six thousand one hundred seventeen United States Dollars) represented by (i) 2,220,500 (two million two hundred twenty thousand five hundred) ordinary shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Ordinary Shares") and (ii) 1,245,617 (one million two hundred forty-five thousand six hundred seventeen) mandatory redeemable preferred shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "MRPS" and/or the "Preferred Shares", the Ordinary Shares and the Preferred Shares being individually referred to as a "Share " and collectively as the "Shares ".)»

Fifth resolution:

It is resolved to take an amount of USD 29,057.- (twenty-nine thousand fifty-seven United States Dollars) out of the share premium account of the Company and to allocate it to the legal reserve of the Company which will therefore amount to USD 346,612.- (three hundred forty-six thousand six hundred twelve United States Dollars).

As a consequence of the foregoing resolution, the Share Premium of the Company amounts to USD 1,153,388.- (one million one hundred fifty-three thousand three hundred eighty-eight United States Dollars).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire de Enbridge Finance Luxembourg

SA, société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.754 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Enbridge Inc., société existant selon le «Canada Business Corporations Act», ayant son siège social sis au Suite 3000, 425 - 1st Street SW, Calgary, Alberta T2P 3L8, Canada, immatriculée auprès de «Industry Canada» sous le numéro 2276020 (l'«Actionnaire Unique») est l'actionnaire unique de la Société.

II. Une liste de présence rend compte de la représentation de l'Actionnaire Unique ainsi que du nombre d'actions en sa possession. Ladite liste ainsi que la procuration, signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique de la Société ainsi que la validité de la procuration qu'il a donné sous-seing privé et il apparaît que (i) 2.220.500 (deux millions deux cent vingt mille cinq cents) actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et (ii) 955.054 (neuf cent cinquante-cinq mille cinquante-quatre) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 290.563 USD (deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-trois dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 3.175.554 USD (trois millions cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains) à 3.466.117 USD (trois millions quatre cent soixante-six mille cent dix-sept dollars américains) par l'émission de 290.563 (deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-trois) nouvelles actions privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 446.709.437 USD (quatre cent quarante-six millions sept cent neuf mille quatre cent trente-sept dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société, dont un montant de 290.563 USD (deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-trois dollars américains) sera affecté à la réserve spéciale de la Société, le tout devant entièrement être libéré par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par l'Actionnaire Unique des nouvelles actions préférentielles obligatoirement rachetables au moyen d'un apport en numéraire;

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société

5. Approbation de l'affectation d'un montant de 29.057 USD (vingt neuf mille cinquante-sept dollars américains) à transférer du compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société; et

6. Divers.»

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique de la Société déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 290.563 USD (deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-trois dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 3.175.554 USD (trois millions cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-quatre dollars américains) à 3.466.117 USD (trois millions quatre cent soixante-six mille cent dix-sept dollars américains) par l'émission de 290.563 (deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-trois) nouvelles actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles MRPS»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 446.709.437 USD (quatre cent quarante-six millions sept cent neuf mille quatre cent trente-sept dollars américains) à porter au crédit du compte de prime d'émission des actions préférentielles de la Société (la «Prime d'Emission des Actions Préférentielles»), dont un montant de 290.563 USD (deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-trois dollars américains) sera alloué à la réserve spéciale de la Société, le tout devant entièrement être libéré par un apport en numéraire de la part de l'Actionnaire Unique s'élevant à 447.000.000 USD (quatre cent quarante-sept millions de dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles MRPS et de la Prime d'Emission des Actions Préférentielles par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Nouvelles MRPS.

Les Nouvelles MRPS et la Prime d'Emission des Actions Préférentielles ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été apportée.

Quatrième résolution:

En conséquence de la deuxième résolution précédente, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 3.466.117 USD (trois millions quatre cent soixante-six mille cent dix-sept dollars américains) représenté par (i) 2.220.500 (deux millions deux cent vingt mille cinq cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Actions Ordinaires») et (ii) 1.245.617 (un million deux cent quarante-cinq mille six cent dix-sept) MRPS d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «MRPS» et/ou les «Actions Préférentielles», les Actions Ordinaires et Actions Préférentielles étant individuellement dénommées «Action» et collectivement «Actions».)»

Cinquième résolution:

Il est décidé de prendre le montant de 29.057 USD (vingt-neuf mille cinquante-sept dollars américains) du compte de primes d'émission de la Société et de l'affecter à la réserve légale de la Société dont le montant s'élèvera à présent à 346.612 USD (trois cent quarante-six mille six cent douze dollars américains).

En conséquence de la résolution précédente, le montant de la prime d'émission de la Société s'élèvera à 1.153.388 USD (un million cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-huit dollars américains).

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013160691/213.

(130197304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

**Up Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. Avalon S.A.).**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 160.796.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Avalon S.A.» ayant son siège social au 29 rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, instrumentant en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés n° 1548 le 12 juillet 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 160.796.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée a désigné comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation des démissions de Messieurs Daniel SCHNEIDER et Mark SIMPSON en tant qu'administrateurs de la Société et décharge:

2. Confirmation et nomination de Monsieur Eric BUSCH en tant qu'administrateur unique de la Société et fixation de la durée de son mandat.

3. Changement de dénomination sociale en «Up Consulting S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

4. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

II. Après délibération, les actionnaires de la société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale prend acte et accepte les démissions de Messieurs Daniel SCHNEIDER et Mark SIMPSON en tant qu'administrateurs de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution:

Suite à la précédente résolution, l'assemblée générale constate l'existence d'un seul et unique administrateur de la Société: Monsieur Eric BUSCH, né le 23 mars 1971 à Luxembourg, demeurant au 4 Op der Bunn L-6978 Hostert.

L'assemblée générale confirme son mandat qui s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Troisième résolution:

L'assemblée générale change la dénomination sociale en «Up Consulting S.A.» et modifie, par conséquent, l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . La Société adopte la dénomination sociale de Up Consulting S.A.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale modifie l'objet social et, par conséquent, modifie l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet:

- toute activité de conseil en entreprise.
- les prestations de service relevant de la gestion, de l'organisation et du conseil d'entreprise au sens le plus large telles que l'exercice d'activités d'assistance et de gestion informatique et administrative, sans que cette liste ne soit exhaustive.
- le développement, l'implémentation, la configuration et le commerce de logiciels.
- la mise en oeuvre et la commercialisation de matériel informatique.
- la transmission et la commercialisation de données par voie téléinformatique.
- les activités liées au recrutement, à la sélection et au placement de candidats.
- les prestations de formations dans les domaines précités.
- l'exploitation d'une société de promotion immobilière comprenant l'achat, la vente, l'échange, la location, la démolition, la gestion et la mise en valeur de tout immeuble bâti ou non bâti, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ainsi que toutes opérations commerciales mobilières, immobilières et financières, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui se rattache directement ou indirectement à son objet social ou le favorisant.
- acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

- la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement. La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société s'élèvent approximativement à mille deux cent vingt-cinq euros (1.225,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08/10/2013. Relation: LAC/2013/45734. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 19/11/2013.

Référence de publication: 2013161226/96.

(130197813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CEREP Valmy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.332.

—
EXTRAIT

En date du 21 novembre 2013, M. Guy Harles a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat. Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais, au 21 novembre 2013, composé des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164751/18.

(130201115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

IQ-markets SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.795.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2013:

- Le mandat de Mons. Alexandre Dumont, administrateur de la société, est terminé avec effet au 31 mars 2013.
- Mons. Tony Whiteman, résidant professionnellement au 14, Rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, est nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} novembre 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Tony Whiteman prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013168304/17.

(130205564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

1875 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 181.827.

Extrait des résolutions circulaires unanimes prises par le conseil d'administration de la Société en date du 28 novembre 2013

En date du 28 novembre 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de:

- nommer Sidney Bouvier, né le 22 mars 1976 à Nancy, France résidant à l'adresse suivante: 7, rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe du délégué à la gestion journalière et d'un des administrateurs de la Société pour tous les actes relevant de la gestion journalière.

- nommer Olivier Bizon, administrateur de la Société, résidant à l'adresse suivante: 15, Grand-Rue, Genève, Suisse, en tant que Président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une période venant à échéance en 2015;

- nommer Christophe Germain, administrateur de la Société, résidant à l'adresse suivante: 29, Molliau, Tolochenaz, Suisse, en tant que Secrétaire du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une période venant à échéance en 2015;

En conséquence, le conseil d'administration est constitué de la manière suivante:

- Olivier Bizon, Administrateur et Président du conseil d'administration
- Christophe Germain, Administrateur et Secrétaire du conseil d'administration
- Jacques-Antoine Ormond, Administrateur

La délégation journalière est assurée par:

- Sidney Bouvier, Délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

1875 Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013167936/29.

(130204102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Gentleways S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 146.686.

Extrait - Cession de parts sociales

Il résulte d'un contrat de cession datant du 11 novembre 2013, que Monsieur Louis Alexandre Cédric LESCHALLIER DE LISLE, associé de la Société a cédé

- 500 parts sociales de la Société à Monsieur Olivier SAVERYS, né le 25 août 1983 à Gent (Belgique), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur;

De sorte que l'associé unique actuel de la Société est dorénavant Monsieur Olivier SAVERYS par la détention des 500 parts composant le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013168248/17.

(130205394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.
